

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

### Délibération N°20230201

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

#### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.
16 février 2023	
Date d'affichage	
16 février 2023	

#### Étaient excusés :

Nombre de conseillers	M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
En exercice : 42	M. CHERON Michel
Présents : 30	M. FOUCAULT Yves
Votants : 37	M. GAUTHIER Renaud
	M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
	M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin
	M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
	M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
	Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc
	Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry
	Mme PRIEUR Sergine
	Mme RENARD Candy
	Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

**STATUTS**

**MODIFICATIONS DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire,

Depuis le 12 janvier, la CCVBA a pu obtenir des informations précises de la part de la Région sur la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Renovation Energétique (PTRE), lors du débat d'orientation budgétaire, les membres du conseil communautaire ont validé cette orientation.

Conformément à l'article L 5214-16 du CGCT, il est possible que la collectivité exerce en lieu et place des communes, pour la conduite d'intérêt communautaire, les compétences relevant du groupe suivant (Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Création aménagement de voirie, Action sociale communautaire...)

Monsieur le Président propose de considérer d'intérêt communautaire, la PTRE dans le cadre de la compétence politique du logement et du cadre de vie et de l'ajouter :

**Extrait des statuts**

i) Politique du logement et du cadre de vie

*Elaboration d'une politique de logement social d'intérêt communautaire. Est considérée d'intérêt communautaire :*

- *La gestion des opérations d'acquisition- amélioration de logements situés*
  - *Au 9 et 9 bis rue de la Tibergerie- 72120 Montaillé,*
  - *Au 3 et 3 ter Place de l'Eglise -72120 Marolles les Saint Calais.*
  - *les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.*

Est proposé l'ajout :

- La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette proposition.

L'intérêt communautaire est déterminé à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de considérer d'intérêt communautaire, la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique dans le cadre de la compétence politique du logement et du cadre de vie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY

  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS